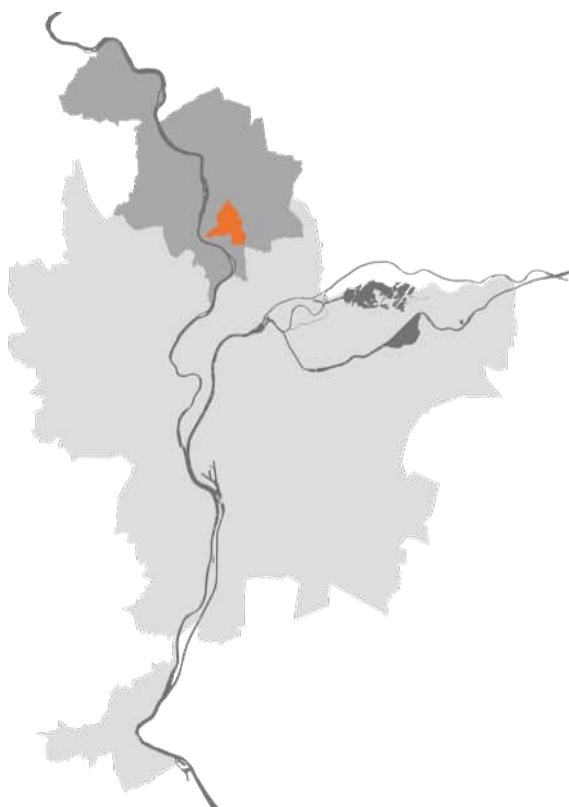


MODIFICATION N°3
Approbation 2022

FONTAINES-SAINT-MARTIN

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Hameau intercommunal de Trêve-Oray.....	p.4
PIP A2 - Hameau intercommunal du Petit Moulin.....	p.8
PIP A3 - Hameau du Buisson.....	p.12
PIP A4 - Centre bourg.....	p.14
PIP A5 - Hameau de l'Epine.....	p.16
PIP A6 - Hameau des Guettes.....	p.18
PIP A7 - Chemin du Mas Joint.....	p.22
PIP A8 - Chemin des Sources-rue du Diot.....	p.24
PIP A9 - Hameau du David.....	p.28

Identification

Localisation : Rue de la côte Rivière/route de Trêve-Oray ; rue du Content ; rue des Fours/rue des Chaumes ; chemin du Puits Pointu

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le PIP du hameau de Trêve-Oray est intercommunal, en effet il se développe à la fois sur les communes de Cailloux-sur-Fontaines et Fontaines-Saint-Martin. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite communale. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque commune seront relevées.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

lisses et n'exposent pas d'éléments de modénature. Les constructions utilisent des matériaux locaux comme la pierre, le pisé et le galet.

- Ce hameau se prolonge de long du chemin de Bellevue.
- L'entrée du hameau sur Cailloux-sur-Fontaines est marquée par le château de la Grive ornée d'une tourelle en encorbellement, qui souligne l'étroitesse de la rue.
- La présence de la végétation et des boisements est perceptible depuis l'espace public.

CARACTERISTIQUES :

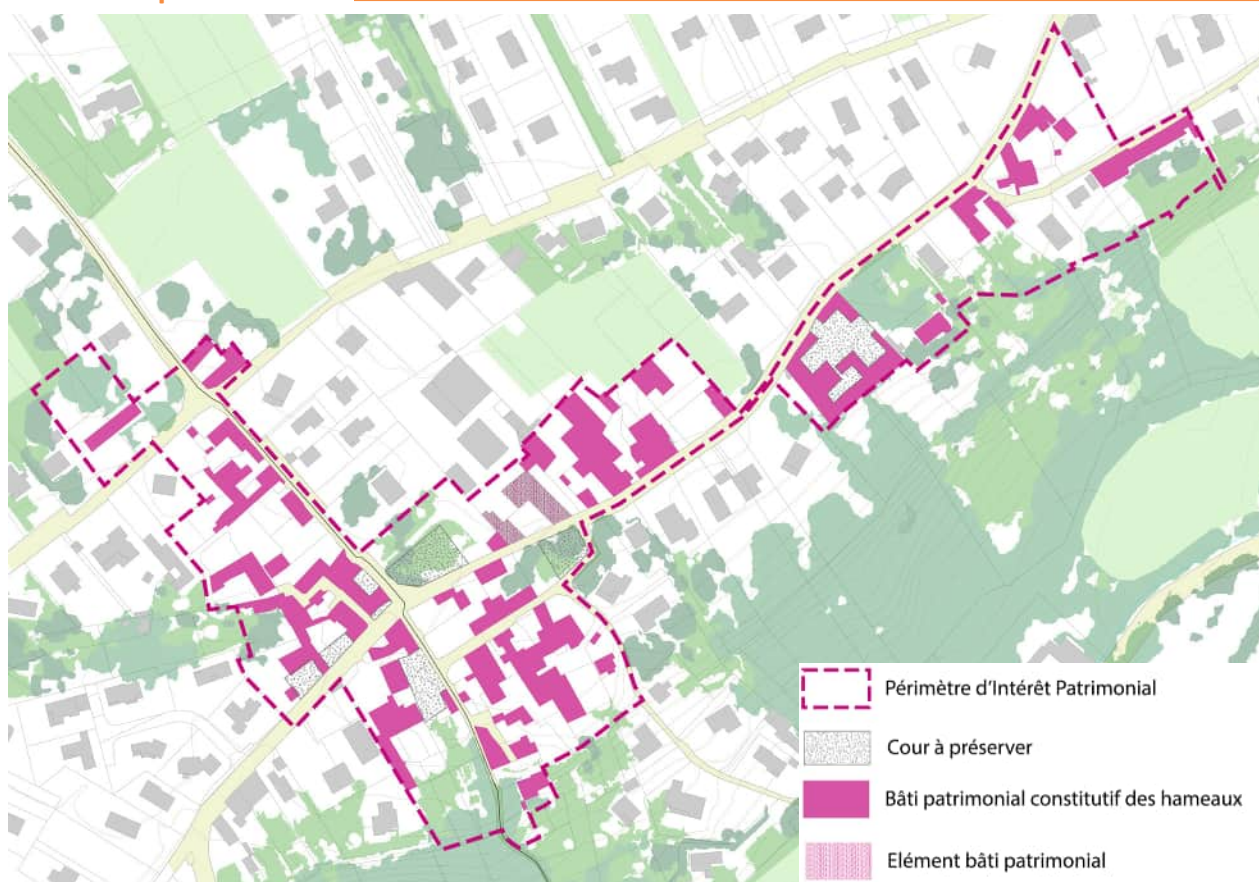
- Ce tissu se développe au carrefour des voies et en profondeur dans l'épaisseur du tissu. La desserte se fait par une rue en boucle (chemin du Puits Pointu). L'étroitesse des rues participe au charme et à l'intimité des lieux.
- Ce hameau caractéristique emploie un vocabulaire rural marqué : l'implantation se fait en front de rue, l'épannelage ne varie que légèrement, entre un et deux étages. Les lignes de façades s'orientent perpendiculairement ou parallèlement aux voies, ce qui anime le paysage urbain.
- Le bâti se structure par l'organisation autour de cours, les murs de clôture des propriétés et les portails.
- L'architecture est de facture modeste. Les façades sont



Périmètre d'intérêt patrimonial

Hameau intercommunal de Trêve-Oray

Caractéristiques à retenir



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

L'organisation du bâti autour de système de cour est conservé.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

En raison de l'étoritesse des voies, les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue Gambetta/rue Henri Bouchard, rue Pierre Dupont, rue et impasse du petit Moulin, rue du Prado

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le périmètre d'intérêt patrimonial du Petit Moulin est un ensemble intercommunal.

En effet il se développe à la fois sur Rochetaillée-sur-Saône, Fontaines-sur-Saône et Fontaines-Saint-Martin. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite communale. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque commune seront relevées.

- Il s'implante à proximité du ruisseau des Vosges et sous le viaduc ferroviaire, qui constituent des éléments remarquables dans le paysage.

- Il se compose de plusieurs séquences :

< le tissu aggloméré au pied du viaduc (rue et impasse du petit Moulin, rue du prado, rue Pierre Dupont)

< et le tissu linéaire de la rue Gambetta / Henri Bouchard.

CARACTERISTIQUES :

Autour de la rue du Petit Moulin :

- L'ensemble aggloméré au pied du viaduc présente un caractère semi-rural, s'apparentant à un hameau. Il se caractérise par sa densité bâtie et par l'imbrication du bâti

implanté à l'alignement sur la rue du Petit-Moulin, de façon continue.

- Le bâti est constitué de maison de ville et de corps de ferme. Il présente une architecture ordinaire, sans ornementation. Les maisons comptent un étage et plus rarement un deuxième aménagé dans les combles. On peut noter la présence d'appuis de baies en saillie, ainsi que, très ponctuellement, de décors peints gérés par la bichromie des façades.

- Des espaces végétalisés se développent sur les arrières de parcelle, constituant ainsi des espaces de respiration, d'aération.

Rue Gambetta / Henri Bouchard :

- La qualité de ce tissu réside plutôt dans son organisation et son rôle de transition que dans sa qualité architecturale. Il constitue un tissu de transition entre le tissu faubourien traditionnel et les formes bâties contemporaines.

- En effet, le bâti, constitué de maison de ville au caractère faubourien prononcé, se caractérise par des façades lisses, de facture modeste, sans ornementation.

- Les maisons sont implantées à l'alignement, de façon discontinue ménageant ainsi des percées visuelles sur les jardins ou le paysage plus lointain. Cette organisation entre plein et vide, bâti et végétal est la caractéristique principale



de ce tissu.

- La continuité bâtie est assurée sur rue par les systèmes de clôture : murs en pierre enduits, percés de portail ou porche. A noter, la qualité du portail au n°540 de la maison "au bon accueil" (portail en ferronnerie, à tôle festonnée, flanqué de piles en pierre ; avec inscription du nom de la propriété dans la partie haute ouvragée avec des volutes).
- L'alternance entre bâti et mur de clôture, ainsi que la présence de porches, permettent des vues sur les jardins et contribuent ainsi à la qualité paysagère de ce tissu minéral sur rue.
- L'arrière des parcelles est fortement végétalisé avec la présence d'arbres de haute tige qui participent à la qualité paysagère de cet ensemble. Les boisements sont perceptibles depuis la rue Henri Bouchard et la rue des Contamines, notamment à l'angle des deux voies.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- **En cas de réhabilitation :**

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- **En cas de constructions neuves :**

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admises. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Plus spécifiquement selon la séquence urbaine :

Développer une architecture de transition sur la rue des Contamines, angle rue H. Bouchard, pour assurer le lien entre le tissu traditionnel faubourien et une architecture contemporaine d'habitat collectif plus imposante

Rue Bouchard / Gambetta, conserver le principe de césure afin de préserver les percées visuelles vers les cœurs d'îlots

boisés et le paysage lointain ainsi que les espaces de respiration dans le tissu urbain.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Rue Bouchard / Gambetta : préserver le principe de porche, caractéristique du tissu faubourien, et les vues au travers (sur les boisements ou paysage plus lointain).

Identification

Localisation : Rue et impasse du Buisson ; rue des Mollières ; chemin des Vosges ; rue du Diot ; montée du Cantin ; rue Charles Laroche

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce hameau est traversé par le ruisseau des Vosges.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est constitué mais hétérogène dans son expression bâtie. Il se développe selon deux séquences spécifiques : la montée du Cantin, rues du Diot et des Mollières et le Château, qui développent des caractéristiques patrimoniales très différentes.

La montée du Cantin, rues du Diot et des Mollières :

- Dans cette séquence, l'organisation bâtie est dense, organisée en étoile, autour d'une intersection. La densité bâtie est plus importante qu'au sud en front de rue. Le bâti a un rôle structurant sur les voies. L'ambiance est minérale, à l'exception de la rue des Mollières qui profite des boisements présents dans les jardins privés, notamment de la grande propriété (EBP n°14).
- L'implantation se fait en front de rue, à l'alignement, de manière semi-continue. Le paysage est rythmé par l'alternance des murs et pignons des bâtiments. L'épannelage est régulier, les constructions comptent un étage ponctuellement augmenté d'un niveau de combles

aménagés. Le bâti se compose essentiellement de corps de ferme organisés autour de cours closes par des murs et portails.

- L'architecture est de facture modeste. Les façades sont lisses et ne présentent pas de modénature.

Le Château

- Cette séquence présente une superficie réduite, elle se développe au sud-est de l'ensemble, autour du Château du Buisson (EBP n°6).

- Le bâti s'organise selon un front bâti continu, longeant le ruisseau des Vosges. Ainsi que d'un corps de ferme organisé autour d'une cour. L'épannelage est assez régulier et le même que sur le reste du périmètre (un étage parfois augmenté d'un niveau de combles aménagés). A noter la présence d'un ancien bâtiment industriel (EBP n°12).

- L'architecture est de facture modeste. Les façades sont lisses, sans modénature. Les bâtiments sont tournés vers le château plutôt que le ruisseau.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés ainsi que les portails à caractère patrimonial. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue des Prolières ; rue Gentil ; Montée de la Sarra ; rue la côté Rivière ;

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre concerne un des plus petits ensembles historiques de la commune de Fontaines-Saint-Martin, il en est la centralité historique.
- Aujourd'hui cette centralité a deux identités, à la fois historique et contemporaine : petite concentration historique, en lien avec l'église et développement au sud avec des logements collectifs et des commerces.

épannelages sont très réguliers (les constructions comptent deux étages). Les gabarits sont similaires de part et d'autre de la voie ainsi qu'en fond de scène, ce qui donne une grande homogénéité à l'ensemble et crée un cadrage sur l'église.

- De manière globale, l'architecture emploie un vocabulaire modeste et rural. Les façades lisses ne présentent pas d'éléments de modénature.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble a une étendue réduite, qui se développe en étoile, le long des voies, au nord de l'église.
- Au nord de la place de l'Eglise, le tissu, implanté à l'est de la montée de la Sarra, est homogène. Le bâti s'implante à l'alignement selon un front continu sur rue, reposant sur l'alternance de murs pignons et murs d'enceinte. Les constructions s'organisent autour de cours closes. La densité bâtie est forte au sud, avec des volumes bâtis simples mais enchevêtrés. L'étalement varie entre un et deux étages.
- A l'est de la place de l'Eglise, une petite séquence fonctionne entre murs pignons et vues sur les jardins végétalisés, ce qui rythme le paysage urbain. Le bâti est plus lâche et laisse la place à la végétation.
- Sur la place de l'église, la morphologie bâtie et les



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées, en évitant la présence de pignon sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Chemin de l'Epine ; montée du Cantin ; rue Gentil ; route de la Nation

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce hameau s'installe le long du chemin de l'Epine, de la montée du Cantin et rue Gentil. Il se situe à l'ouest de la commune de Fontaines-Saint-Martin, sur la limite avec Rochetaillée-sur-Saône.

visibles depuis l'espace public, ce qui donne sa qualité paysagère à cet ensemble.

CARACTERISTIQUES :

- Le hameau se développe en pas japonais, se répondant de part et d'autre du chemin de l'Epine. Il constitue un repère pour l'entrée ouest de la commune.

- Le bâti s'implante en front de rue, à l'alignement, et est prolongé par des murs, qui assurent la continuité sur rue. Cette caractéristique est très prégnante dans le paysage urbain car accentuée par l'étroitesse des voies. Les volumes sont simples. L'épannelage est régulier, avec des constructions comptant entre un et deux étages. Les constructions s'organisent autour d'un système de cours.

- L'architecture est ordinaire et emploie un vocabulaire rural. Les façades sont lisses et ne présentent pas de modénature. A noter la présence de portails qui rythment les élévations (linteaux et double vantaux de bois, parfois cloutés).

- Le front bâti est ponctuellement interrompu par des pavillons plus récents, implantés très en retrait de la voie, derrière des frontages et jardins très végétalisés, très



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées en évitant la présence de pignon sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Impasse des Guettes

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce petit ensemble d'origine rural s'implante sur l'impasse des Guettes et se signale sur la rue des Prolières.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble se concentre de façon relativement dense autour de plusieurs groupements d'habitation, implantés perpendiculairement à la rue des Prolières et qui s'étendent dans la profondeur du tissu, au contact de terrains naturels à l'arrière.

Ce tissu historique, aujourd'hui entouré par de l'habitat pavillonnaire, se démarque dans le paysage urbain par sa concentration en un tissu semi-continu, implanté en front de rue, contrastant avec les habitations qui se développent désormais en milieu de parcelle aux alentours.

Trois corps de bâti l'annoncent avant le virage sur la rue des Prolières. L'impasse des Guettes dessert les deux groupements les plus à l'ouest et se poursuit en montant jusqu'au chemin de la ruelle, par un cheminement piéton bucolique. Les deux autres groupements les plus à l'est sont également reliés entre eux par une impasse privée, non nommée, qui s'étend aussi dans la profondeur mais aboutit par un passage étroit entre deux murs en pisé, sur une porte close. Enfin les bâtiments les plus à l'est sont desservis par le chemin des Fontaines.

Deux autres groupements se développent en second plan au sud de l'impasse, regroupant plusieurs parties bâties, qui se succèdent dans la longueur, suivant la courbe de l'impasse sur la partie ouest.

- Le bâti est très imbriqué, et implanté en front de rue à l'ouest tandis que sur la rive est de l'impasse ils sont implantés en retrait derrière des cours closes. Cette différence est sans doute due à une orientation est-ouest préférentielle pour les habitations, ménageant ainsi un maximum d'ensoleillement.

- Les cours constituent un élément caractéristique de cet enchevêtrement historique à vocation agricole et participent activement au paysage du hameau. Elles sont ainsi une caractéristique forte de l'identité du tissu, qu'il importe de maintenir.

- Les volumes sont simples, même s'ils résultent parfois d'imbrications complexes, liées au caractère historique (retrait, décalage, ...). L'épannelage est relativement régulier. Les constructions comptent un étage, ponctuellement deux sur la rue des Prolières. Cette même rue est marquée par un principe de mur de terrasse avec un espace végétalisé qui prolongent les maisons à l'est, apportant ainsi aération et respiration sur l'espace public.

- L'architecture est de facture modeste, parfois fonctionnelle témoignant du caractère rural du hameau. Les façades sont lisses et sans modénature. A noter cependant un travail



sur les enduits qui marque les encadrements de baies et parfois la sous-toiture.

Ces groupements bâtis sont prolongés au sud par des terrains non bâtis, qui se développent dans la pente. Historiquement, le hameau était clos de mur à l'ouest et l'on en voit encore partiellement les traces aujourd'hui avec la permanence de certains murs de clôture. Les terrains en lanière prolongent ainsi le hameau au sud sont donc des espaces vivriers historiques qui font entièrement partie du hameau et clôturaient l'impasse au sud. Ils confortent ainsi la vocation agricole de ce tissu.

- Cet ensemble a un rôle de repère important car il comprend les seuls bâtiments bâtis en front de rue de la rue des Prolières et constitue ainsi un marqueur du paysage urbain.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées, en évitant la présence de pignon sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

L'organisation du bâti autour de système de cour est conservée et à réinterpréter. Le principe de cour est

préservé et seules les constructions légères et de faibles dimensions (type abri de jardin) sont autorisées.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales en préservant les jardins historiques situés à l'arrière des bâtis.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Préserver les vues sur le vallon.

Identification

Localisation : Chemin du Mas-Joint ; rue des Fours

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Paysagère, architecturale, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble s'implante chemin du Mas-Joint et fonctionne en vis à vis avec la Propriété des Sœurs de Jésus Rédempteur (Elément Bâti Patrimonial, repéré au PLU-H sous le n°7).

bâti ne permet pas des vues sur les jardins. Quelques hauts boisements sont à peine perceptibles.

CARACTERISTIQUES :

- Cette séquence historique ténue repose sur une implantation bâtie sur une ruelle étroite tenue par le haut mur d'enceinte de la propriété des Sœurs. Le chemin du Mas-Joint a ainsi un caractère très confidentiel et calme. Sur la rue des Fours, seul le bâtiment de la Propriété des Sœurs et son haut porche est visible.

- La bande construite est très fine, ce qui malgré des parcelles réduites permet de ménager des jardins à l'arrière. La continuité bâtie repose sur les murs de clôture à l'est du chemin. Le bâti est de volume simple, et l'épannelage est variable allant de hautes constructions de plain-pied à des maisons comptant un étage augmenté d'un niveau de combles aménagés. Les orientations de toitures sont variables.

- L'architecture est de facture modeste. Les façades sont lisses sont modénature. A noter la présence de quelques encadrements de baies et chaînages d'angle de pierre.

- Cet ensemble est très minéral, la hauteur des murs et du



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées, en évitant la présence de pignon sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Chemin des Sources - rue du Diot

Identification

Localisation : rue du Diot ; chemin des Sources ; rue Gentil

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Paysagère, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se développe au cœur de la commune de Fontaines-Saint-Martin, au sud-ouest du centre.

CARACTERISTIQUES :

- La séquence est signalée sur la rue du Diot par un portail remarquable, tenant l'intersection de celle-ci avec le chemin des Sources.

Chemin des Sources :

- Cet ensemble se compose d'anciens corps de ferme implantés en front de rue, à l'alignement et dans la pente. Le tissu est peu dense, la continuité bâtie repose sur les murs d'enceinte des propriétés. Chemin des sources, le paysage urbain est rythmé par l'alternance de corps bâtis et de murs. A noter la présence de plusieurs hauts portails.

- Les volumes sont simples et l'épannelage régulier avec des constructions comptant un étage, ponctuellement deux. L'architecture est de facture modeste, les façades sont lisses, sans modénature.

- Cette ruelle est étroite et confidentielle, cette impression est renforcée par la présence de murs d'enceinte et de soutènement continu face aux maisons.

- Le front bâti continu fait face à l'arrière des jardins, tenus par des murs de soutènement laissant visibles les arbres des parcs. Ce qui donne à l'ensemble une ambiance très végétale.

- La qualité de cet ensemble réside dans l'opposition entre la rive est du chemin des Sources, très minérale, occupée par les murs d'enceinte et sa rive ouest, plus végétale, occupée par les arrières des jardins.

Rue du Diot

- La séquence urbaine de la rue du Diot est constituée de maisons de ville implantées à l'alignement de la voie, de façon semi-continue (perception de continuité assurée par les murs d'enceinte).

- Elle caractérise le paysage urbain de la rue et constitue une séquence repère en entrée de bourg. Certains volumes sont en saillie par rapport aux autres constructions dans la rue, correspondant à l'ancien alignement de la voie. Cela crée un rythme particulier dans le paysage, caractéristique.

- Les volumes sont simples et l'épannelage régulier avec des constructions comptant un ou deux étages. L'architecture est de facture modeste, les façades sont lisses, sans modénature avec parfois des jeux de pierre apparente.

- Les parcelles, qui se développent dans la profondeur, sont également bâties en second rang par des constructions



secondaires (appentis, garages, ateliers...).

Les volumes sont principalement implantés parallèlement à la voie, sauf exception. Ils sont couverts de toit à deux pans en tuiles.

- Des jardins se développent dans la profondeur de la parcelle et sont peu perceptibles depuis l'espace public.
- Une construction se démarque au n°175 par son implantation en retrait et son portail remarquable à piles en pierre de taille. La présence d'un boisement de haute tige renforce sa perception dans le paysage de la rue.
- Le portail du n°205 est également particulièrement remarquable avec son arc en anse de panier et ses vantaux en bois pleins. Il crée une animation dans une longue façade développée sur trois niveaux et peu ajourée.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées, en évitant la présence de pignon sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés ainsi que les portails à caractère patrimonial. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Le système de clôture des propriétés est préservé afin de maintenir l'ambiance paysagère.

Identification

Localisation : Rue du David ; rue de la Côte Rivière

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se développe de part et d'autre de la rue du David, au nord-est de la commune de Fontaines-Saint-Martin.
- Malgré sa proximité avec le hameau de Trêve-Oray, cette séquence possède son identité propre.

CARACTERISTIQUES :

- Ce périmètre concerne un hameau-rue, très constitué et homogène implanté sur une rue étroite. L'arrière du bâti a déjà subi quelques transformations.
- Le front bâti continu est maintenu par l'alternance de murs pignons et de murs d'enceinte, ce qui donne sa cohérence à l'ensemble.
- L'ensemble est soutenu et marqué au sud par un long mur de soutènement, très structurant sur la voie.
- Le bâti est très imbriqué et dense. Il s'implante dans la pente, il a donc une hauteur plus importante sur la rue de la Côte Rivière et un caractère plus anonyme.
- L'implantation se fait en front de rue, à l'alignement. Au nord de la rue, deux corps de bâti s'implantent en fort retrait avec leur façade principale tournée vers le sud, ce qui permet la présence de jardins en front de rue. Les volumes bâtis sont simples et les épaulements variables

malgré un étagement plutôt régulier (les constructions comptent entre un étage et un étage augmenté d'un niveau de combles aménagés).

- L'architecture est de facture modeste. Les façades sont lisses et ne présentent pas de modénature.
- Les murs laissent apparaître la végétation des cours et jardins, et ménagent ainsi des poches de respiration au sein du bâti et donnent sa qualité paysagère au tissu.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.